

Projet SSTC : Contrat de recherche N SO/11/046
Mobilité professionnelle, mise au point d'un outil statistique
Mise au point d'un outil pour l'analyse de la mobilité professionnelle

**Description de quelques éléments de l'échantillon construit à partir des données
contenues dans le datawarehouse de la Banque carrefour de la sécurité Sociale**

TEF – ULB, Steunpunt WAV
Mars 2003

Projet SSTC : Contrat de recherche N SO/11/046
Mobilité professionnelle, mise au point d'un outil statistique
Mise au point d'un outil pour l'analyse de la mobilité professionnelle.

Avertissement

Ce document reprend un bref historique du déroulement de ce projet, sa reformulation suite à l'impossibilité de le mettre en œuvre comme initialement prévu et une présentation de l'échantillon qui a été élaboré et qui doit servir à des recherches futures sur la mobilité des personnes et l'analyse de trajectoires longitudinales dans le cadre du programme de cohésion sociale ou d'autres initiatives de recherche.

A ce stade, vu que nous ne sommes entrés en possession des données que depuis peu, la présentation sera uniquement descriptive. Nous souhaitons de la sorte donner aux futurs utilisateurs de ces données un premier aperçu sur quelques dimensions du matériel dont ils pourront disposer pour leurs analyses.

Quant à une exploitation plus qualitative des données qui nous ont été fournies, nous espérons obtenir le feu vert des SSTC et du Comité de surveillance de la Banque – Carrefour pour pouvoir la mettre en œuvre au-delà de la date limite de mars 2003.

La problématique initiale

Les objectifs

Les évolutions démographiques, les évolutions rapides et l'internationalisation de l'économie, de la technologie et des besoins en connaissances renforcent la conviction qu'une politique de l'emploi axée sur une participation maximale des personnes au marché du travail ne peut être couronnée de succès que si la conciliation des sphères professionnelles et personnelles correspond aux attentes des individus, si la qualité de la main d'œuvre et son "employabilité" est maintenue et entretenue en transformant les parcours "classiques" de l'emploi à vie en des trajectoires "transitionnelles" qui combinent des phases d'activité et d'inactivité (consacrée à la conciliation vies de famille et professionnelle ou à de la formation). Cette approche se base sur la notion de "marchés du travail transitionnels" développée par G. Schmid, une des théories les plus récentes et novatrices en matière de marché de travail dual (Piore, Gazier, Vatin...).

Schmid estime que les politiques traditionnelles ont trop mis l'accent sur le seul accroissement du nombre d'actifs. Il propose de les remplacer par des stratégies de croissance plus qualitative associées à un assouplissement des passages entre l'emploi, le chômage, la formation, l'inactivité.

Il se base sur le fait que la montée de l'individualisme remet en cause la notion de l'emploi traditionnel (8 heures par jour...). Le plein emploi peut encore constituer un objectif à atteindre à condition de lui donner un autre contenu, comme par exemple faire en sorte que les hommes et les femmes ne travaillent, en moyenne, au cours de leur vie active que 30 heures par semaine. Ceci implique des passages plus fréquents vers du temps partiel, des retraits temporaire du marché du travail...avec des objectifs divers, formation, vie de famille...

Certains estiment que ces marchés transitionnels présentent des avantages: 1) ils permettent de mieux répondre à des évolutions sur le marché du travail, 2) la flexibilité salariale comme mécanisme d'ajustement peut être remplacé par une flexibilité du volume de travail, ce qui donnerait au marché du travail un caractère plus social, 3) dans le cadre des politiques actives de l'emploi, les périodes de chômage ne seraient plus improductives et 4) le concept permet aux individus de mieux faire face à des événements importants de leur vie. La dimension sociale du marché en serait renforcée tout comme la qualité et le taux de la participation au marché.

La transformation d'une carrière classique (8 heures par jour, 5 jours par semaine, 50 semaines par an, pendant 40 années) en carrière discontinue se limite pour le moment à des mesures qui stimulent les interruptions de carrières, l'octroi de primes en cas de formation, l'élargissement du congé parental... On dispose d'un certain nombre de données statistiques relatives à ces mesures. Par contre, on n'a pas une vue complète sur des éventuelles transformations des trajectoires professionnelles et les données relatives aux relations qui existeraient entre ces évolutions et les caractéristiques des individus (âge, sexe, formation...) font défaut.

Pour appréhender de telles situations il est nécessaire que nous disposions de statistiques dynamiques qui au delà des données de stocks, permettent de déterminer les volumes d'emploi rémunéré, d'inactivité et de chômage au cours d'une période donnée.

L'approche de ce type de flux peut être effectuée selon deux modalités. Soit on réalise des enquêtes auprès de travailleurs et auprès des employeurs, soit on exploite les bases de données administratives. La première modalité peut entraîner une sous estimation des événements (effets de mémoire), la deuxième peut surestimer certains changements dans la mesure où les fichiers ne sont pas toujours à jour ou que certaines "mutations" n'en sont pas (en cas de fusion d'entreprises par exemple...).

La deuxième approche suscite de plus en plus d'intérêt chez les chercheurs. Les pays scandinaves sont en pointe en la matière, ils disposent des sources administratives les plus riches. Les Pays-Bas et la Belgique évoluent dans cette direction (Akerblom, et al., P.Aal, le projet "Datawarehouse" dans le cadre du programme AGORA des SSTC).

Notre projet visait à poursuivre l'exploration et la valorisation de sources administratives en vue de contribuer à l'analyse de la mobilité des personnes. Par le biais de couplages entre des données d'enquêtes et des données administratives, on envisageait de chercher à éliminer les avantages et inconvénients (évoqués plus haut) des deux méthodes en vue d'élaborer un outil statistique où des données d'enquêtes sont enrichies par des données administratives qui permettra d'analyser les évolutions de la mobilité professionnelle. De telles analyses aideront les décideurs à contrer certaines crises en jouant sur les volumes de travail et à adapter les concepts juridiques et la législation aux réalités sociales.

Reformulation du projet

Nous n'avons pas été en mesure de mettre en place notre programme tel qu'initialement prévu, en effet des difficultés de nature juridique et liées entre autres aux diverses dispositions concernant le secret statistique et la protection de la vie privée, sont apparues. Malgré diverses tentatives, il n'a pas été possible de réaliser le couplage entre les données d'enquête et les sources administratives.

Ces négociations ont pris un certain temps avant d'être interrompues et une reformulation du projet a été négociée avec les SSTC fin de l'année 2001.

L'option a été prise de travailler sur base des seules données administratives, en l'occurrence en exploitant le datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, et d'abandonner, provisoirement peut être, les données d'enquête.

Cette réorientation présente certes certains inconvénients mais également des avantages.

En effet, la source administrative, comme on le sait, présente l'avantage de l'exhaustivité puisque les informations collectées concernent l'ensemble des univers concernés. Donc les limites d'analyse découlant de la représentativité de l'enquête pouvaient être contournés, notamment en vue d'assurer une meilleure représentativité régionale et des possibilités accrues de croisement des données. En effet, même si nous avons également défini un échantillon d'individus sur base de la population recensée dans la source administrative, cet échantillon est d'une taille bien supérieure à celui de l'enquête.

Par contre un ensemble d'informations collectées via l'enquête et non reprises dans la source administrative ne seront plus disponibles pour l'analyse. Il s'agit de données qui ont trait en partie au profil des personnes, niveau d'étude atteint par exemple, ou à certaines caractéristiques des emplois occupés.

Elaboration d'un échantillon

Mise au point de l'échantillon au départ du datawarehouse de la BCSS

Au début de l'année 2002, nous avons donc entrepris les démarches en vue de construire un échantillon représentatif au départ de l'univers d'individus repris dans les données de la BCSS et répondant aux critères suivants : population en âge d'activité est reprise dans le Datawarehouse de la BCSS et connue des institutions suivantes : ONSS-APL, ONSS, ONEm, INASTI, INAMI

Une première série de variables sur base desquelles la stratification de l'échantillon pouvait être envisagée a été définie :

- le sexe
- la région du domicile
- l'âge (classes)
- le statut de salarié, d'indépendant ou de cumul des deux, le statut connu de l'ONEm
- le secteur d'activité des actifs occupés
- la taille de l'entreprise des actifs occupés

La BCSS nous a fourni des tables reprenant la distribution de tous les individus qui répondaient aux critères tels que définis ci-dessus. Les personnes qui n'étaient connues que de l'ONAFST comme percevant des allocations familiales n'ont pas été prises en considération. La date initiale de tirage de l'échantillon est le deuxième trimestre de 1998, ceci pour obtenir le recul maximal quant au déroulement des trajectoires professionnelles. En effet, ce n'est qu'à partir de cette date que la nomenclature socio-économique est disponible (voir description de cette nomenclature en annexe 1), les autres données remontent au premier trimestre 98.

L'examen de ces données et la volonté de garantir la meilleure représentativité sur un maximum d'autres variables nous a mené rapidement à opter pour l'élaboration d'un échantillon de grande envergure (plusieurs centaines de milliers de personnes), cependant pour rester dans des limites conformes à l'autorisation d'exploiter les données qui nous a été octroyée par le Comité de surveillance auprès de la BCSS, la stratification de l'échantillon s'est finalement basée sur quatre variables :

- la région du domicile de la personne (Bruxelles, Wallonie, Flandre),
- l'âge (classes quinquennales),
- le secteur d'activité des actifs occupés (secteur d'activité de l'emploi principal pour les personnes salariées, code profession pour les indépendants)
- et indirectement le statut au regard de l'activité ou le statut connu de l'ONEm

La répartition régionale

Comme indiqué plus haut, nous avons opté pour un échantillon qui soit à la fois représentatif au plan national mais également pour chacune des trois régions prises isolément. L'appartenance régionale est déterminée par le lieu de domicile du travailleur, nous avons opté pour cette approche car le datawarehouse de la BCSS a comme unité de base les individus. Par ailleurs, comme pour le moment le lieu d'implantation des divers établissements des entreprises à sièges multiples n'est pas connue, en prenant comme critère de régionalisation la localisation du siège principal de l'employeur nous aurions introduit des biais importants dans la détermination de la localisation des emplois, en plus particulièrement pour Bruxelles et certains secteurs d'activité, voir à ce sujet *La relation entre les statistiques centralisées et décentralisées de l'ONSS*, ONSS, note d'étude, sd..

La répartition sectorielle

Nous avons dû opérer des regroupements sectoriels compte tenu du fait que dans certains secteurs d'activité les effectifs d'emploi sont très faibles. Par ailleurs, les spécificités régionales font que tous les types d'activité ne sont pas, proportionnellement, présents avec la même intensité dans les trois régions. Les regroupements proposés sont identiques quelle que soit la région considérée, des extrapolations ou des regroupements plus synthétiques devront encore intervenir là où malgré un taux de tirage important l'échantillon reste faible. Ce sera, entre autre, le cas à Bruxelles où, malgré une sélection d'un individu sur cinq, nous trouvons encore des activités sous représentées.

Voici les critères qui ont été fixés pour l'attribution d'un code NACE ou d'un code d'activité aux personnes.

- Le code NACE (pour les salariés) ou le code d'activité (pour les indépendants) ne concerne que les personnes occupées.
- Le code NACE ou le code d'activité concerne la prestation principale des personnes que ce soit en cas de cumul d'emplois salariés ou d'un emploi salarié et d'indépendant.

Le regroupement sectoriel est basé sur celui qui est déjà utilisé par le Steunpunt WAV lors de l'élaboration des statistiques régionales en Flandre (voir Annexe 2), et finalement, pour les travailleurs salariés, voici les regroupements définitivement retenus :

Nace-Bel-classification ONSS	Regroupements de secteurs pour salariés
Secteur primaire	
NACE 12+5	<i>p1-p2</i>
Secteur secondaire	
NACE 10, 11, 12, 13, 14	<i>s1</i>
NACE 15, 16	<i>s2</i>
NACE 17, 18, 19	<i>s3-s4</i>
NACE 25, 20, 30, 31, 32, 33, 36.1, 36.2, 36.3, 36.4, 36.5, 36.6, 37	<i>S21</i>
NACE 40, 41	<i>s19</i>
NACE 21, 22	<i>s7</i>
NACE 24, 23	<i>s8</i>
NACE 26	<i>s10</i>
NACE 27	<i>s11</i>
NACE 28	<i>s12</i>
NACE 29	<i>s13</i>
NACE 34, 35	<i>s17</i>
NACE 45	<i>s20</i>
Secteur tertiaire	
NACE 55	<i>t5</i>
NACE 60, 61, 62, 63	<i>t6-t7</i>
NACE 64	<i>t8</i>
NACE 65, 66, 67	<i>t9</i>
NACE 50	<i>t1</i>
NACE 51	<i>t2</i>
NACE 52	<i>t3</i>
NACE 70, 71, 74.7, 93, 95	<i>t15</i>
NACE 72	<i>t10 i</i>
NACE 74.1, 74.2, 74.3, 74.4, 74.6, 74.8	<i>t11</i>
NACE 74.5	<i>t12</i>
Quatrième secteur	
NACE 73	<i>q11</i>
NACE 90	
NACE 91	
NACE 92 (<i>q7</i>
NACE 75.1	<i>q1</i>
NACE 75.2, 99	<i>q2</i>
NACE 75.3	<i>q3</i>
NACE 80	<i>q4</i>
NACE 85.1, 85.2	<i>q5</i>
NACE 85.3	<i>q6</i>
NACE 98	<i>Activités mal définies</i>

Pour les travailleurs indépendants, voici, sur base de la codification INASTI, les regroupements définitivement retenus :

1+2
310
3 sauf 310
401+402+403+406+410
407

4 sauf 401+402+403+406+410
5
6
0

La répartition par classes d'âges

Les classes d'âge retenues sont des classes : 15-17, 18-21, 22-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65 et plus, inconnu. Cette répartition n'a été appliquée qu'aux actifs occupés. Pour les autres groupes (CCI, interruptions de carrières, préretraites) l'âge n'a pas été pris en compte car les populations mères sont au départ trop limitées en effectifs.

Le statut des personnes

En fait, le statut n'a pas été directement pris en considération, mais les tirages ont eu lieu au sein de populations distinctes : les actifs occupés d'une part (répartis selon le secteur et l'âge), les CCI, les personnes en interruption de carrière et les préretraités d'autre part.

Les personnes ont été classées sur base de leur position socioéconomique au dernier jour du 2^e trimestre 1998.

Certaines options ont été prises, pour cette étape du travail concernant les manières de catégoriser les personnes.

- Un **salarié** est une personne qui occupe un ou plusieurs emplois salariés. Les personnes qui sont en interruption de carrière ou en prépension partielles sont à classer parmi les salariés
- On classera dans les « **indépendants** », les personnes qui sont uniquement indépendantes ou aidantes à titre principal.
- Dans la catégorie « **salarié et indépendant** » on classera les personnes qui occupent à la fois un ou plusieurs emplois salariés et un statut d'indépendant.
- Dans la catégorie **chômeurs complets indemnisés** on reprendra les CCI-DE, y compris ceux qui cumulent avec un statut d'indépendant, les chômeurs âgés non DE, les CCI avec dispense ALE, les CCI en formation professionnelle, les autres CCI en dispense
- Prépensionnés complets : une catégorie
- Interruption de carrière complète : une catégorie

Le critère de détermination de l'emploi principal des personnes est celui qui prévaut dans le datawarehouse :

Pour les personnes qui ne combinent que des emplois salariés, la prestation principale est attribué à la prestation de travail qui, par ordre d'importance :

- a) est active au dernier jour du trimestre ;
- b) procure le salaire brut le plus élevé (salaire normal + forfait) ;
- c) constitue le type de prestation le plus important (par ordre d'importance : le temps plein, le temps partiel, l'intermittent/saisonnier, l'inconnu) ;
- d) compte le plus de jours de travail (le plus grand nombre d'heures en cas de temps partiel) ;
- e) est associée au plus grand nombre de jours assimilés..

Pour les personnes qui combinent un ou plusieurs emplois salariés avec le statut des indépendants :

- si la catégorie de cotisation indique que l'activité en tant qu'indépendant constitue une activité principale ou une activité après l'âge de la retraite et que le régime de travail de l'emploi salarié n'est pas un temps plein, la prestation de travail en tant qu'indépendant est la principale,

- dans les autres cas, l'emploi indépendant est le moins important et les emplois salariés sont classés selon les critères énoncés ci-dessus

Critères non retenus pour la stratification de l'échantillon

Le croisement simultané des variables région, secteur d'activité, classes d'âges et indirectement statut socioéconomique débouchait déjà à l'élaboration de matrices relativement importantes puisque leur nombre de possibilités théoriques dépassait les 3000 cases pour chaque région. Pour garder une représentativité intéressante pour chacun de ces croisements théoriques, le taux de tirage devenait de plus en plus important. Nous avons donc choisi de ne pas stratifier selon le sexe, ni selon la taille des entreprises dans laquelle l'emploi principal des personnes était exercé (compte tenu que cette taille est de moins de 5 travailleurs à chaque fois que la personne occupe un emploi comme indépendant).

Les données individuelles

Critères de sélection et taille de l'échantillon d'individus sélectionné

Sur base des variables retenues, le critère de sélection, pour les travailleurs salariés, a été de 1 personne sur 10 pour la Flandre et la Wallonie et de 1 personne sur 5 pour la région de Bruxelles. Pour les autres catégories de personnes, le critère de sélection a été d'une personne sur 5.

Ce qui nous donne un échantillon qui comprend :

Région	Nombre de personnes dans l'échantillon
Bruxelles	74 917
Wallonie	189 088
Flandre	345 966
Total	609 971

Variables individuelles mises à notre disposition pour les personnes qui font partie de notre échantillon

Une fois que l'échantillon a été déterminé, la BCSS nous a transmis les données individuelles (avec un identifiant codé) assorties des variables qui sont décrites ci-dessous

Données : situation fin de mois	Description des données	Valeurs possibles
Code de la région de domicile de la personne		Flandre, Wallonie, Bruxelles
Personne	Caractéristiques individuelles Sexe Age Arrondissement de domicile Nationalité	Sexe : Homme, Femme Age : 15-17 18-21 22-24 25-29 30-34 35-39 40-44 45-49 50-54 55-59

		60-64 65 et plus Inconnu Arrondissement : code INS Nationalité : belge; citoyen de l'UE mais non belge; non citoyen de l'UE
Position socioéconomique de la personne	<ul style="list-style-type: none"> - Position de la personne dans la nomenclature socio-économique - Invalidité - Décès - La personne apparaît pour la première fois sur le marché du travail. Cette variable doit être comprise comme étant la première apparition de la personne dans la nomenclature de la datawarehouse dans les positions 1,2 ou 3 (si la personne était déjà connue en position 4 et qu'elle passe dans une des autres catégories, elle est nouvelle dans le groupe des actifs occupés et inoccupés). 	Codes de la nomenclature des positions socioéconomiques Salarié : 1.1.1, 1.1.1.1.3, 1.1.1.1.4, 1.1.2., 1.1.2.1.3, 1.1.2.1.4 Indépendant : 1.2.1, 1.2.2., 1.2.3., 1.3. Cumul salarié + indépendant : 1.4.1., 1.4.2. Chômeur complet indemnisé : 2. 0., 3.0.3, 2.0.2, 2.0.3, 2.0.4, Personnes en dispense :3.0.3.1, 3.0.3.2, 3.0.3.3 Prépensionné : 3.0.1 Interruption de carrière : 3.0.2 Exclusion des allocations de chômage : 4.0.1 Invalidité : INAMI-CMI – début de maladie (B-Ziekte ou D-Zittin pour les personnes reconnues avant 1999) Décès : oui – non Première apparition sur le MT : variable à créer
Secteur d'activité de la personne pour chaque emploi occupé	<ul style="list-style-type: none"> - Cette information ne concerne que les personnes occupées. - Le code NACE ou le code d'activité concerne la prestation principale des personnes. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Si plusieurs emplois salariés uniquement à l'ONSS : reprendre la prestation principale de l'ONSS; - Si plusieurs emplois salariés uniquement à l'ONSSAPL : prendre le code Prestation principale ; - Si la personne cumule des emplois salariés à l'ONSS et à l'ONSSAPL, prendre en considération la variable dérivée « Arbeidsprestatie-belangrijksheidcode » ; - Si la personne cumule un emploi salarié et un emploi indépendant suivre les critères de l'emploi principal de la nomenclature socioéconomique. 	
Taille de l'entreprise pour chaque emploi occupé	Cette information ne concerne que les personnes occupées. Employeur INASTI-Dimension Employeur ONSS – Dimension (Codimp) Employeur ONSSAPL – Dimension (Codimp)	Moins de 5 travailleurs 5 à 9 10 à 19 20 à 49 50 à 99 100 à 249 250 à 499 500 à 999 1000 et plus Indépendant = Moins de 5
Employeurs	Indique pour chaque emploi occupé quel est l'employeur.	
Employeur à siège(s) multiples ou unique	Indique pour chaque employeur si il existe un ou plusieurs sièges d'activité	
Région d'implantation du siège principal -	Indique dans quelle région se situe le siège principal de l'employeur	INASTI : lieu du domicile
Employeur privé ou public	Indique si l'employeur est un pouvoir public ou privé	INASTI : privé
Prestations de travail	Nombre d'emplois différents occupés par une même personne	Nombre d'emplois salariés Nombre total d'emplois Nombre total d'emplois chez le même employeur
Prestations de travail de catégories particulières ONSS	Permet de distinguer certains emplois particuliers	Artistes) Intermittents PEP Emploi - tremplin Intérim enseignement) Saisonnier Stagiaires

Statut		Employé Ouvrier Fonctionnaire Apprenti ACS...
Régime de travail	Régime de travail de chaque emploi	Temps plein Temps partiel Spécial Inconnu
Temps partiel avec garantie de revenu	Statut de la personne vis-à-vis de l'ONEm	
Régime de travail ONSS	Pourcentage de temps partiel	0-10% 11-30% 31-45% 45-65% 66-75% 76-95% > 95%
Salaire	Salaire journalier déclaré à l'ONSS Les rémunérations sont calculées sur la base de la rémunération brute ordinaire (hors double pécule, primes, parts bénéficiaires, 13 ^e mois, gratification et autres avantages similaires, indemnités de rupture de contrat) Les classes sont celles proposées par l'ONSS et elles ont été établies sur base de la distribution des rémunérations de l'ensemble de la population (déciles).	< 2000 2001-2400 2401-2700 2701-2900 2901-3100 3101-3400 3401-3800 3801-4300 4301-5300 5301> Inconnu
Volume de travail	Nombre de jours travaillés dans le trimestre	ETP

Il va de soi que cette liste de variables n'est pas contraignante pour les futurs utilisateurs de ces données. En effet, cette sélection de variables est propre à notre demande, dans le cadre d'une autre recherche, d'autres choix peuvent être effectués en fonction de l'objet de l'investigation à mener. Ce que la BCSS conserve en fait c'est l'identification des individus qui composent l'échantillon et qui lui restera valable pendant quelques années.

Période couverte et mise à jour des données

	Données sur les emplois : mise à jour trimestrielle			Données sur les employeurs : mise à jour trimestrielle			Données du Registre National et du Registre Bis : mise à jour annuelle	Décès : une seule mise à jour
	ONSS	ONSS APL	INASTI	ONSS	ONSS APL	INASTI		
98/2	x	x	x	x	x	x	x	x

98/3	x	x	x	x	x	x		
98/4	x	x	x	x	x	x		
99/1	x	x	x	x	x	x	x	
99/2	x	x	x	x	x	x		
99/3	x	x	x	x	x	x		
99/4	x	x	x	x	x	x		
00/1	x	x	x	x	x	x	x	
00/2	x	x	x	x	x	x		
00/3	x	x	x	x	x	x		

Dans le cadre de notre demande, la période couverte va du 2^e trimestre 1998 au 3^e trimestre de l'an 2000 (10 trimestres au total). Il va de soi que, puisque le datawarehouse va être régulièrement mis à jour par les institutions participantes, que la période couverte va s'allonger et ceci vaut essentiellement pour les équipes de recherche qui vont à l'avenir exploiter ces données.

Par ailleurs, si les données en provenance du Registre National et du Registre Bis ne seront mises à jour qu'une fois par an (étant donné le volume de travail et de temps qu'une telle opération requiert et que cette mise à jour se fait via des bandes magnétiques en provenance de l'INS), on peut espérer à l'avenir une actualisation plus systématique des décès.

Répartition selon les deux variables non prises en considération pour le tirage de l'échantillon : sexe et taille de l'entreprise.

Comme indiqué plus haut, deux critères de stratification n'ont pas été retenus pour la construction de l'échantillon à savoir le sexe et la taille des entreprises.

Les tableaux qui suivent montrent quelle est la part des femmes et des hommes dans l'échantillon et comment les travailleurs occupés se répartissent dans les entreprises, où ils exercent leur emploi principal, en fonction de la taille d'importance de ces dernières.

Répartition des personnes selon le sexe

Datawarehouse BCSS				Datawarehouse BCSS			
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
Bruxelles	207072	167421	374493	Bruxelles	55,3	44,7	100
Wallonie	801137	576666	1377803	Wallonie	58,1	41,9	100
Flandre	1587515	1102626	2690141	Flandre	59,0	41,0	100
Total	2595724	1846713	4442437	Total	58,4	41,6	100
Echantillon				Echantillon			
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
Bruxelles	30343	26912	57255	Bruxelles	58,4	41,6	100
Wallonie	97464	72154	169618	Wallonie	58,4	41,6	100,0
Flandre	197061	135371	332432	Flandre	58,4	41,6	100
Total	324868	234437	559305	Total	58,7	41,3	100

En ce qui concerne la répartition selon le sexe, on voit que l'échantillon, pour le pays et la Wallonie présente une répartition identique entre sexe. Par contre, pour la Flandre, les femmes sont légèrement surreprésentées (+ 0,6%) alors qu'on constate l'inverse à Bruxelles, il y a moins de femmes dans l'échantillon (- 3,1%) que dans la population mère.

Répartition des personnes selon l'importance de l'entreprise

Datawarehouse BCSS					Datawarehouse BCSS				
Tailles	Bruxelles	Wallonie	Flandre	Total	Tailles	Bruxelles	Wallonie	Flandre	Total
Moins de 5	82695	275338	565178	923211	Moins de 5	27,5	24,7	24,0	24,5

travailleurs					travailleurs				
5 à 9	16366	50923	112616	179905	5 à 9	5,4	4,6	4,8	4,8
10 à 19	17931	56884	134077	208892	10 à 19	6,0	5,1	5,7	5,5
20 à 49	24699	83780	213244	321723	20 à 49	8,2	7,5	9,0	8,5
50 à 99	14596	50035	136352	200983	50 à 99	4,8	4,5	5,8	5,3
100 à 249	18530	61862	140638	221030	100 à 249	6,2	5,5	6,0	5,9
250 à 499	23567	81527	204911	310005	250 à 499	7,8	7,3	8,7	8,2
500 à 999	16616	63585	128745	208946	500 à 999	5,5	5,7	5,5	5,5
1000 et plus	86145	390951	723176	1200272	1000 et plus	28,6	35,1	30,7	31,8
Total	301145	1114885	2358937	3774967	Total	100	100	100	100
Echantillon					Echantillon				
Tailles	Bruxelles	Wallonie	Flandre	Total	Tailles	Bruxelles	Wallonie	Flandre	Total
Moins de 5 travailleurs	16531	48115	97318	161964	Moins de 5 travailleurs	27,4	35,2	34,8	34,0
5 à 9	3299	5574	11521	20394	5 à 9	5,5	4,1	4,1	4,3
10 à 19	3569	6111	13803	23483	10 à 19	5,9	4,5	4,9	4,9
20 à 49	5015	9015	21780	35810	20 à 49	8,3	6,6	7,8	7,5
50 à 99	2921	5422	13835	22178	50 à 99	4,8	4,0	4,9	4,7
100 à 249	3662	6801	14245	24708	100 à 249	6,1	5,0	5,1	5,2
250 à 499	4679	8590	20815	34084	250 à 499	7,8	6,3	7,4	7,1
500 à 999	3351	6519	13219	23089	500 à 999	5,6	4,8	4,7	4,8
1000 et plus	17251	40518	73396	131165	1000 et plus	28,6	29,6	26,2	27,5
Total	60278	136665	279932	476875	Total	100	100	100	100

Pour le pays, en Flandre et en Wallonie, il y a une surreprésentation de travailleurs occupés dans des plus petites entreprises (+10%), les différences entre populations mères et échantillon se répartissent, avec plus ou moins de variations, sur toutes les classes d'importances et plus particulièrement sur les plus grandes entreprises. Par contre, à Bruxelles, les deux distributions sont quasi comparables.

Principales caractéristiques de l'échantillon et éléments de comparaison¹.

Répartition des personnes selon leur statut socioprofessionnel

Bruxelles	échantillon			Bruxelles	échantillon		
statut	Hommes	Femmes	Total	statut	Hommes	Femmes	Total
CCI	6576	6665	13241	CCI	15,9	19,9	17,7
cumul sal.+ indép.	1009	506	1515	cumul sal.+ indép.	2,4	1,5	2,0
indépendant	7812	3185	10997	indépendant	18,9	9,5	14,7
interrupt. car.	31	133	164	interrupt. car.	0,1	0,4	0,2
prépensionné	959	263	1222	prépensionné	2,3	0,8	1,6
salarié	24994	22784	47778	salarié	60,4	67,9	63,8
Total général	41381	33536	74917	Total général	100	100	100
Bruxelles	datawarehouse			Bruxelles	datawarehouse		
Statut	Hommes	Femmes	Total	Statut	Hommes	Femmes	Total
CCI	32655	33316	65971	CCI	15,8	19,9	17,6
cumul sal.+ indép.	5482	2533	8015	cumul sal.+ indép.	2,6	1,5	2,1
indépendant	39032	15924	54956	indépendant	18,8	9,5	14,7
interrupt. car.	166	700	866	interrupt. car.	0,1	0,4	0,2
prépensionné	4915	1338	6253	prépensionné	2,4	0,8	1,7

¹ Ces comparaisons se font soit sur base des données reçues pour l'élaboration de l'échantillon, soit en exploitant des applications standardisées déjà disponibles

salarie	124822	113610	238432	salarie	60,3	67,9	63,7
Total g�n�ral	207072	167421	374493	Total g�n�ral	100	100	100
Wallonie	�chantillon			Wallonie	�chantillon		
statut	Hommes	Femmes	Total	statut	Hommes	Femmes	Total
CCI	19721	24533	44254	CCI	17,9	31,2	23,4
cumul sal.+ind�p.	3248	1067	4315	cumul sal.+ind�p.	2,9	1,4	2,3
ind�pendant	27122	11208	38330	ind�pendant	24,6	14,2	20,3
interrupt. car.	74	788	862	interrupt. car.	0,1	1,0	0,5
pr�pensionn�	5978	853	6831	pr�pensionn�	5,4	1,1	3,6
salarie	54280	40216	94496	salarie	49,2	51,1	50,0
Total g�n�ral	110423	78665	189088	Total g�n�ral	100	100	100
Wallonie	datawarehouse			Wallonie	datawarehouse		
Statut	Hommes	Femmes	Total	Statut	Hommes	Femmes	Total
CCI	98730	122347	221077	CCI	12,3	21,2	16,0
cumul sal.+ind�p.	29080	8728	37808	cumul sal.+ind�p.	3,6	1,5	2,7
ind�pendant	136177	55518	191695	ind�pendant	17,0	9,6	13,9
interrupt. car.	402	4017	4419	interrupt. car.	0,1	0,7	0,3
pr�pensionn�	29886	4262	34148	pr�pensionn�	3,7	0,7	2,5
salarie	506862	381794	888656	salarie	63,3	66,2	64,5
Total g�n�ral	801137	576666	1377803	Total g�n�ral	100	100	100
Flandre	�chantillon			Flandre	�chantillon		
statut	Hommes	Femmes	Total	statut	Hommes	Femmes	Total
CCI	19333	27433	46766	CCI	9,4	19,7	13,5
cumul sal.+ind�p.	6376	2126	8502	cumul sal.+ind�p.	3,1	1,5	2,5
ind�pendant	55610	23099	78709	ind�pendant	26,9	16,6	22,8
interrupt. car.	218	2133	2351	interrupt. car.	0,1	1,5	0,7
pr�pensionn�	13987	1762	15749	pr�pensionn�	6,8	1,3	4,6
salarie	110995	82894	193889	salarie	53,7	59,4	56,0
Total g�n�ral	206519	139447	345966	Total g�n�ral	100	100	100
Flandre	datawarehouse			Flandre	datawarehouse		
Statut	Hommes	Femmes	Total	Statut	Hommes	Femmes	Total
CCI	97366	136894	234260	CCI	6,1	12,4	8,7
cumul sal.+ind�p.	59213	18204	77417	cumul sal.+ind�p.	3,7	1,7	2,9
ind�pendant	277589	115911	393500	ind�pendant	17,5	10,5	14,6
interrupt. car.	1209	10677	11886	interrupt. car.	0,1	1,0	0,4
pr�pensionn�	69886	8492	78378	pr�pensionn�	4,4	0,8	2,9
salarie	1082252	812448	1894700	salarie	68,2	73,7	70,4
Total g�n�ral	1587515	1102626	2690141	Total g�n�ral	100	100	100

A Bruxelles, les taux de tirage pour les actifs occup s et les autres sont identiques, d s lors, les proportions des diverses cat gories d'actifs sont comparables dans le datawarehouse et dans l' chantillon.

Par contre, pour les deux autres r gions, les taux de tirage des actifs inoccup s ont  t  sup rieurs   ceux qui ont  t  retenus pour les personnes en activit .

D s lors, dans l'ensemble, la proportion de personnes inoccup e est sup rieure   son importance dans la population m re. La r partition des actifs occup s au sein des diverses sous cat gories en est par cons quence affect e.

R partition des personnes selon les classes d' ges

Bruxelles	�chantillon			Bruxelles	�chantillon		
	Hommes	Femmes	Total		Classe d'�ge	Hommes	Femmes
Classe d'�ge				Classe d'�ge			
15-17	102	71	173	15-17	0,2	0,2	0,2
18-21	1222	1135	2357	18-21	3,0	3,4	3,1

22-24	2159	2182	4341	22-24	5,2	6,5	5,8
25-29	6051	5645	11696	25-29	14,6	16,8	15,6
30-34	6196	5123	11319	30-34	15,0	15,3	15,1
35-39	5450	4607	10057	35-39	13,2	13,7	13,4
40-44	4923	4081	9004	40-44	11,9	12,2	12,0
45-49	4447	3872	8319	45-49	10,7	11,5	11,1
50-54	4050	3348	7398	50-54	9,8	10,0	9,9
55-59	3086	2224	5310	55-59	7,5	6,6	7,1
60-64	2168	542	2710	60-64	5,2	1,6	3,6
65 en +	864	376	1240	65 en +	2,1	1,1	1,7
inconnu	663	330	993	inconnu	1,6	1,0	1,3
Total général	41381	33536	74917	Total général	100	100	100
Bruxelles	datawarehouse			Bruxelles	datawarehouse		
Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total
<15	1	1	2	<15	0,0	0,0	0,0
15-17	524	344	868	15-17	0,3	0,2	0,2
18-21	6102	5640	11742	18-21	2,9	3,4	3,1
22-24	10807	10888	21695	22-24	5,2	6,5	5,8
25-29	30390	28073	58463	25-29	14,7	16,8	15,6
30-34	30914	25697	56611	30-34	14,9	15,3	15,1
35-39	27390	22872	50262	35-39	13,2	13,7	13,4
40-44	24341	20688	45029	40-44	11,8	12,4	12,0
45-49	22518	19079	41597	45-49	10,9	11,4	11,1
50-54	20307	16591	36898	50-54	9,8	9,9	9,9
55-59	15364	11373	26737	55-59	7,4	6,8	7,1
60-64	10855	2710	13565	60-64	5,2	1,6	3,6
>65	4310	1865	6175	>65	2,1	1,1	1,6
inconnu	3249	1600	4849	inconnu	1,6	1,0	1,3
Total général	207072	167421	374493	Total général	100	100	100
Wallonie	échantillon			Wallonie	échantillon		
Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total
15-17	578	311	889	15-17	0,5	0,4	0,5
18-21	3784	2962	6746	18-21	3,4	3,8	3,6
22-24	6190	5880	12070	22-24	5,6	7,5	6,4
25-29	12523	11788	24311	25-29	11,3	15,0	12,9
30-34	13685	11842	25527	30-34	12,4	15,1	13,5
35-39	14543	11606	26149	35-39	13,2	14,8	13,8
40-44	13978	10376	24354	40-44	12,7	13,2	12,9
45-49	13230	9220	22450	45-49	12,0	11,7	11,9
50-54	11862	7478	19340	50-54	10,7	9,5	10,2
55-59	9400	4719	14119	55-59	8,5	6,0	7,5
60-64	7679	1327	9006	60-64	7,0	1,7	4,8
65 en +	2772	1091	3863	65 en +	2,5	1,4	2,0
inconnu	199	65	264	inconnu	0,2	0,1	0,1
Total général	110423	78665	189088	Total général	100	100	100
Wallonie	datawarehouse			Wallonie	datawarehouse		
Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total
<15	1	2	3	15-17	0,0	0,0	0,0
15-17	2973	1480	4453	15-17	0,4	0,3	0,3
18-21	24604	18601	43205	18-21	3,1	3,2	3,1
22-24	43276	39668	82944	22-24	5,4	6,9	6,0
25-29	98770	88530	187300	25-29	12,3	15,4	13,6
30-34	108331	90230	198561	30-34	13,5	15,6	14,4
35-39	113283	89200	202483	35-39	14,1	15,5	14,7

40-44	108766	81382	190148	40-44	13,6	14,1	13,8
45-49	103299	70786	174085	45-49	12,9	12,3	12,6
50-54	86300	53656	139956	50-54	10,8	9,3	10,2
55-59	56574	29983	86557	55-59	7,1	5,2	6,3
60-64	39670	7085	46755	60-64	5,0	1,2	3,4
>65	14313	5720	20033	>65	1,8	1,0	1,5
inconnu	977	343	1320	inconnu	0,1	0,1	0,1
Total général	801137	576666	1377803	Total général	100	100	100
Flandre	échantillon			Flandre	échantillon		
Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total
15-17	907	734	1641	15-17	0,4	0,5	0,5
18-21	6630	5186	11816	18-21	3,2	3,7	3,4
22-24	9281	8892	18173	22-24	4,5	6,4	5,3
25-29	22208	20440	42648	25-29	10,8	14,7	12,3
30-34	26362	22435	48797	30-34	12,8	16,1	14,1
35-39	27511	21606	49117	35-39	13,3	15,5	14,2
40-44	25610	18830	44440	40-44	12,4	13,5	12,8
45-49	23409	15330	38739	45-49	11,3	11,0	11,2
50-54	21987	13043	35030	50-54	10,6	9,4	10,1
55-59	19803	8878	28681	55-59	9,6	6,4	8,3
60-64	17107	2259	19366	60-64	8,3	1,6	5,6
65 en +	5230	1687	6917	65 en +	2,5	1,2	2,0
inconnu	470	126	596	inconnu	0,2	0,1	0,2
Total général	206519	139447	345961	Total général	100	100	100
Flandre	datawarehouse			Flandre	datawarehouse		
Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Classe d'âge	Hommes	Femmes	Total
<15	21	9	30	<15	0,0	0,0	0,0
15-17	6161	5056	11217	15-17	0,4	0,5	0,4
18-21	55557	43473	99030	18-21	3,5	3,9	3,7
22-24	79764	74705	154469	22-24	5,0	6,8	5,7
25-29	189615	171376	360991	25-29	11,9	15,5	13,4
30-34	219592	183740	403332	30-34	13,8	16,7	15,0
35-39	225551	177715	403266	35-39	14,2	16,1	15,0
40-44	209439	154011	363450	40-44	13,2	14,0	13,5
45-49	188358	122332	310690	45-49	11,9	11,1	11,5
50-54	169649	93688	263337	50-54	10,7	8,5	9,8
55-59	125959	55683	181642	55-59	7,9	5,1	6,8
60-64	89140	11927	101067	60-64	5,6	1,1	3,8
>65	26329	8339	34668	>65	1,7	0,8	1,3
inconnu	2380	572	2952	inconnu	0,1	0,1	0,1
Total général	1587515	1102626	2690141	Total général	100	100	100

Par construction, les groupes d'âges de l'échantillon et ceux de la population mère sont relativement comparables.

Répartition des personnes selon le nombre d'emplois occupés

Datawarehouse				Echantillon			
Bruxelles	Hommes	Femmes	Total	Bruxelles	Hommes	Femmes	Total
Un seul emploi	152711	121215	273926	Un seul emploi	31758	26447	60254
Plus d'un emploi	10353	7978	18331	Plus d'un emploi	2050	1601	3651
Total	163064	129193	292257	Total	33808	28048	63905

Bruxelles	Hommes	Femmes	Total	Bruxelles	Hommes	Femmes	Total
Un seul emploi	93,7	93,8	93,7	Un seul emploi	93,9	94,3	94,3
Plus d'un emploi	6,3	6,2	6,3	Plus d'un emploi	6,1	5,7	5,7
Total	100	100	100	Total	100	100	100
Datawarehouse				Echantillon			
Wallonie	Hommes	Femmes	Total	Wallonie	Hommes	Femmes	Total
Un seul emploi	611143	411654	1022797	Un seul emploi	79771	48915	128686
Plus d'un emploi	44048	27127	71175	Plus d'un emploi	4818	3051	7869
Total	655191	438781	1093972	Total	84589	51966	136555
Datawarehouse				Echantillon			
Wallonie	Hommes	Femmes	Total	Wallonie	Hommes	Femmes	Total
Un seul emploi	93,3	93,8	93,5	Un seul emploi	94,3	94,1	94,2
Plus d'un emploi	6,7	6,2	6,5	Plus d'un emploi	5,7	5,9	5,8
Total	100	100	100	Total	100	100	100
Datawarehouse				Echantillon			
Flandre	Hommes	Femmes	Total	Flandre	Hommes	Femmes	Total
Un seul emploi	1292251	877954	2170205	Un seul emploi	162845	100936	263781
Plus d'un emploi	94852	55266	150118	Plus d'un emploi	10080	5929	16009
Total	1387103	933220	2320323	Total	172925	106865	279790
Datawarehouse				Echantillon			
Flandre	Hommes	Femmes	Total	Flandre	Hommes	Femmes	Total
Un seul emploi	93,2	94,1	93,5	Un seul emploi	94,2	94,5	94,3
Plus d'un emploi	6,8	5,9	6,5	Plus d'un emploi	5,8	5,5	5,7
Total	100	100	100	Total	100	100	100

Ici encore, bien que n'étant pas un critère de stratification, l'échantillon correspond aux répartitions observées dans la population mère.

Annexe 1: Nomenclature des positions socio-économiques dans le datawarehouse

Code + explication de la position socio-économique

1. Occupé

1.1. Travail salarié

1.1.1. Occupé dans un emploi salarié

1.1.1.1. Employé ou employeur reçoit une allocation dans le cadre de la réglementation chômage

1.1.1.1.1. Occupé dans un emploi salarié, avec intervention de l'ONEm dans le cadre d'un programme d'activation

1.1.1.1.2. Occupé dans un emploi salarié, avec intervention de l'ONEm dans le cadre d'une prépension à mi-temps

1.1.1.1.3. Occupé dans un emploi salarié, avec intervention de l'ONEm dans le cadre d'une interruption de carrière à temps partiel

1.1.1.1.4. Travail à temps partiel dans un emploi salarié avec maintien des droits et allocation de garantie de revenus, pas d'intervention de l'ONEm dans le cadre d'un autre programme d'activation

1.1.1.1.5. Occupé dans le cadre d'une ALE (avec dispense)

1.1.1.2. Occupé dans un emploi salarié, sans intervention de l'ONEm

1.1.2. Occupé dans plusieurs emplois salariés

1.1.2.1. Employé ou employeur reçoit une allocation pour l'emploi principal dans le cadre de la réglementation chômage

1.1.2.1.1. Occupé dans plusieurs emplois salariés, avec intervention de l'ONEm dans le cadre d'un programme d'activation

1.1.2.1.2. Occupé dans plusieurs emplois salariés, avec intervention de l'ONEm dans le cadre d'une prépension à mi-temps

1.1.2.1.3. Occupé dans plusieurs emplois salariés, avec intervention de l'ONEm dans le cadre d'une interruption de carrière à temps partiel

1.1.2.1.4. Occupé dans plusieurs emplois salariés, avec maintien de droits et allocation de garantie de revenus, pas d'intervention de l'ONEm dans le cadre d'un autre programme d'activation

1.1.2.2. Occupé dans plusieurs emplois salariés, sans intervention de l'ONEm

1.2. Occupé en tant qu'indépendant

1.2.1. A titre principal

1.2.1.1.

1.2.1.2. Occupé en tant qu'indépendant à titre principal, avec allocation dans le cadre d'une prépension

1.2.1.3. Occupé en tant qu'indépendant à titre principal, sans statut ONEm

1.2.1.4. Occupé en tant qu'indépendant à titre principal, avec une allocation dans le cadre d'une interruption de carrière

1.2.2. A titre complémentaire

1.2.2.1. Occupé en tant qu'indépendant à titre complémentaire, avec allocation en tant que CCI

1.2.2.2. Occupé en tant qu'indépendant à titre complémentaire, avec allocation dans le cadre d'une prépension

1.2.2.3. Occupé en tant qu'indépendant à titre complémentaire, sans statut ONEm

1.2.2.4. Occupé en tant qu'indépendant à titre complémentaire, avec une allocation dans le cadre d'une interruption de carrière

1.2.3. Occupé en tant qu'indépendant après l'âge de la pension

1.3. Occupé en tant qu'aidant auprès d'un employeur ayant le statut d'indépendant

1.3.1. Occupé en tant qu'aidant à titre principal

1.3.1.1.

1.3.1.2. Occupé en tant qu'aidant à titre principal, avec allocation dans le cadre d'une prépension

- 1.3.1.3. Occupé en tant qu'aidant à titre principal, sans statut ONEm
- 1.3.1.4. Occupé en tant qu'aidant à titre principal, avec allocation dans le cadre d'une interruption de carrière
- 1.3.2. Occupé en tant qu'aidant à titre complémentaire
 - 1.3.2.1. Occupé en tant qu'aidant à titre complémentaire, avec allocation en tant que CCI
 - 1.3.2.2. Occupé en tant qu'aidant à titre complémentaire, avec allocation dans le cadre d'une prépension
 - 1.3.2.3. Occupé en tant qu'aidant à titre complémentaire, sans statut ONEm
 - 1.3.2.4. Occupé en tant qu'aidant à titre complémentaire, avec allocation dans le cadre d'une interruption de carrière
- 1.3.3. Occupé en tant qu'aidant après l'âge de la pension
- 1.4. Occupé en tant que salarié et indépendant
 - 1.4.1. Emploi principal exercé en tant que salarié
 - 1.4.1.1. Employé ou employeur reçoit une allocation pour l'emploi principal dans le cadre de la réglementation chômage
 - 1.4.1.1.1. Occupé en tant que salarié avec une activité complémentaire dans le statut d'indépendant, avec intervention de l'ONEm dans le cadre d'un programme d'activation
 - 1.4.1.1.2. Occupé en tant que salarié avec une activité complémentaire dans le statut d'indépendant, avec intervention de l'ONEm dans le cadre d'une prépension à mi-temps
 - 1.4.1.1.3. Occupé en tant que salarié avec une activité complémentaire dans le statut d'indépendant, avec une intervention de l'ONEm dans le cadre d'une interruption de carrière à temps partiel
 - 1.4.1.1.4. Occupé en tant que salarié avec une activité complémentaire dans le statut d'indépendant, avec maintien des droits et allocation de garantie de revenus, pas d'intervention de l'ONEm dans le cadre d'un autre programme d'activation
 - 1.4.1.2. Occupé en tant que salarié avec une activité complémentaire dans le statut d'indépendant, sans intervention de l'ONEm
 - 1.4.2. Emploi principal exercé en tant qu'indépendant
 - 1.4.2.1. Occupé en tant qu'indépendant à titre principal avec un emploi salarié à titre complémentaire
 - 1.4.2.2. Occupé en tant qu'aidant à titre principal avec un emploi salarié à titre complémentaire

2. Demandeur d'emploi avec intervention de l'ONEm

- 2.0.1. Demandeur d'emploi après travail à temps plein
- 2.0.2. Demandeur d'emploi après études, bénéficiaire d'une allocation d'attente
- 2.0.3. Demandeur d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire
- 2.0.4. Demandeur d'emploi après études, bénéficiaire d'une allocation de transition
- 2.0.5. Demandeur d'emploi sans allocation

3. Inactif (avec intervention de l'ONEm)

- 3.0.1. Prépensionné à temps plein
- 3.0.2. Interruption de carrière à temps plein
- 3.0.3. Dispense d'inscription comme demandeur d'emploi
 - 3.0.3.1. Demandeur d'emploi âgé
 - 3.0.3.2. Dispense d'inscription en raison de circonstances familiales ou sociales
 - 3.0.3.3. Dispense d'inscription en raison d'une formation (professionnelle)
 - 3.0.3.4. Autres dispenses

4. Inconnu

- 4.0.1. Demandeur d'emploi suspendu
- 4.0.2. Autre

Annexe 2 : Classification codes NACE et codes professionnels du WAV

Nace-Bel-classification ONSS	Regroupements de secteurs pour salariés - WAV	Répartition des activités indépendantes - WAV	Classification INASTI
Secteur primaire			
NACE 1, 2	<i>p1</i>	<i>p1</i>	101, 102, 103, 104, 105, 106, 134 à 106
NACE 5	<i>p2</i>	<i>p2</i>	201, 202, 234 201 et 202
Secteur secondaire			
NACE 10, 11,12, 13, 14	<i>s1</i>	<i>s1</i>	301, 302
NACE 15, 16	<i>s2</i>	<i>s2</i>	307, 313
NACE 17	<i>s3 textielindustrie</i>	<i>s3 - s4</i>	308, 309, 312
NACE 18, 19	<i>s4</i>		
NACE 25	<i>s9</i>	-	-
NACE 20	<i>s6</i>	<i>s5-6 hout- en meubelindustrie</i>	311
NACE 36.1	<i>s5</i>		
NACE 36.2, 36.3, 36.4, 36.5, 36.6, 37	<i>s18</i>	-	-
NACE 40, 41	<i>s19</i>		
NACE 21, 22	<i>s7</i>	<i>s7</i>	314, 315
NACE 24 nace 23 (<i>s8</i>	<i>s8</i>	306
NACE 26)	<i>s10</i>	<i>s10</i>	304, 305
NACE 27	<i>s11</i>	<i>s11-17 l</i>	303, 316
NACE 28 (<i>s12</i>		
NACE 29	<i>s13</i>		
NACE 31 (<i>s14</i>		
NACE 30, 32	<i>s15 v</i>		
NACE 33	<i>s16</i>		
NACE 34, 35)	<i>s17</i>		

NACE 45	(s20	s20	310
Secteur tertiaire				
NACE 55		t5	t5	407
NACE 60, 61, 62	(t6	t6-7 r	317, 318, 319
NACE 63)	t7		
NACE 64		t8	-	-
NACE 65, 66, 67)		t9	t9	404, 405
NACE 50		t1	t1-4	401, 402, 403, 406, 410
NACE 51		t2		
NACE 52		t3 l		
NACE 70, 71		t4 n		
NACE 72	(t10	-	-
NACE 74.1, 74.2, 74.3, 74.4, 74.6, 74.8		t11	t11	514, 515, 516, 517, 518
NACE 74.5		t12	-	-
NACE 74.7)	t13		
NACE 93, 95		t14	t14	601, 602, 634
Quatrième secteur				
NACE 73		q8	q8	507, 519
NACE 90		q9		
NACE 91		q10		
NACE 92		q7	q7	408, 409, 508, 509
NACE 75.1		q1	-	-
NACE 75.2, 99		q2		
NACE 75.3		q3		
NACE 80		q4	q4 s	506
NACE 85.1, 85.2		q5	q5-6	501, 502, 503, 504
NACE 85.3		q6		505
NACE 98		Activités mal définies	Activités mal définies	000

